

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2022

DELIBERATIONS

Abandon du projet Pôle de Santé avec logements au profit de locaux professionnels en rez-de-chaussée

Vu la délibération 2017/039 du 3 juillet 2017 relative à la création d'un Pôle de Santé

Vu la délibération 2022/0002 du 6 janvier 2020 relative à la modification du projet Pôle de Santé

En raison du coût des travaux très élevé, sans aucune aide accordée vu les critères imposés par l'ARS, Monsieur le Maire propose l'abandon du projet de Pôle de Santé avec logements au profit de locaux professionnels en rez-de-chaussée. Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à la résiliation du marché à procédure adaptée 2017-2 de maîtrise d'œuvre et de verser à Idoneis, son titulaire, les pénalités conformément à la partie 16 de l'acte d'engagement valant cahier des clauses particulières. Après en délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'abandon du projet de Pôle de Santé avec logements au profit de locaux professionnels en rez-de-chaussée.

Travaux d'aménagement rue de l'Ancien Lavoir

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire réaliser des travaux d'aménagement rue de l'Ancien Lavoir. Après en avoir délibéré, Le conseil municipal accepte à l'unanimité de faire réaliser des travaux d'aménagement rue de l'Ancien Lavoir.

DIVERS

Rapport d'analyse des offres suite à la procédure adaptée dans le cadre des travaux rue Simone Veil

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du rapport d'analyse des offres suite à la procédure adaptée dans le cadre des travaux rue Simone Veil. L'offre de l'entreprise EUROVIA apparaît comme la plus économiquement avantageuse. Le montant de l'offre sur base retenue est de 198 948, 30 € HT.

Compte- rendu du conseil d'école du 18 octobre 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Madame CHARLOT, conseillère municipale déléguée afin d'apporter différentes informations complémentaires et de répondre aux questions.

Congrès de l'A.M.D.A.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des différents points qui ont été abordés lors du congrès de l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités Des Ardennes qui s'est tenu le 22 octobre dernier.

Illuminations de Noël

Le sujet des illuminations de Noël est réabordé. Suite au dernier conseil municipal durant lequel la décision de réduire la période d'illumination du village a été abordée, il est décidé afin de montrer l'exemple, que seules les trois églises seront illuminées par des décors LED, une semaine avant Noël et ce jusqu'au 03 janvier 2023.